

**Description du projet :**  
**Augmentation du nombre de vaches laitières**

Le GAEC de la Marade élève des vaches laitières et quelques veaux de boucheries sous le régime de l'Enregistrement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sous l'arrêté DIPPAL/B3/2016/184 en date du 25/08/2016, les autorisant à élever 199 vaches laitières, 108 génisses, 6 taureaux, 70 veaux et 20 vaches allaitantes.

En 2016, le GAEC de la MARADE a construit un nouveau bâtiment d'élevage lui permettant d'élever 199 vaches laitières et quelques vaches allaitantes.

Depuis 2016, le GAEC exploite des surfaces supplémentaires. Les associés souhaitent ainsi augmenter l'effectif des vaches laitières jusqu'à 350 vaches laitières. Les vaches allaitantes seront revendues afin d'augmenter le troupeau laitier. Ainsi les agriculteurs souhaitent élever 350 vaches laitières, 265 génisses, 40 veaux et 7 taureaux.

Les bâtiments visés par l'arrêté d'enregistrement seront en partie modifiés afin de pouvoir accueillir l'intégralité des animaux.

La demande d'enregistrement porte sur les effectifs détaillés dans le tableau ci-après :

	Situation initiale		Situation future		Evolution effectifs
	Nb animaux	UGB	Nb animaux	UGB	UGB
Vaches laitières	199	199	350	350	+151
Génisses + 2ans	20	12	77	62	+50
Génisses 1- 2ans	40	24	82	49	+25
Génisses 0-1 ans	40	16	106	42	+26
Veaux	70	7	40	4	-3
Taureaux	5	5	7	7	+2
<b>Vaches allaitantes</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>
Génisses	8	5.2	0	0	-5.2
Taureau	1	1	0	0	-1
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>283</b>	<b>702</b>	<b>514</b>	<b>+ 231</b>

La référence laitière actuelle du GAEC de la MARADE est de 1 884 000 litres de lait.

Au niveau des surfaces d'exploitations, celles-ci ont d'ores et déjà augmentées :

	Situation initiale	Situation future	Evolution
Cultures	104,55 ha	127,70 ha	+ 23,15 ha
Prairies permanentes et temporaires	170,38 ha	192,07 ha	+ 21,69 ha
<b>Total</b>	<b>274,95 ha</b>	<b>319,77 ha</b>	<b>+ 44,84 ha</b>

## I. Contexte réglementaire

Ainsi aux vues des articles L 211-1, L 511-2, L 512-7 du Code de l'Environnement encadrant l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques numéros 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées, modifié par l'arrêté du 2 octobre 2015, vous trouverez dans les pages suivantes la procédure d'enregistrement conformément au code de l'environnement (Articles R 512-46-1 à R 512-46-30).

Le GAEC demande l'enregistrement de l'exploitation pour les Installations Classées selon l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 de la nomenclature des installations classées.

**Le GAEC de la MARADE est actuellement soumis au régime de l'Enregistrement.**

Le GAEC est dorénavant concerné par la rubrique « 2101-2. Elevage, transit, vente etc. de bovins » :

2. Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) :	
a) Plus de 400 vaches	A
b) De 151 à 400 vaches	E
c) De 50 à 150 vaches	D

**Ainsi le GAEC de la Marade sera un élevage de vaches laitières dont l'effectif sera compris entre 151 et 400 vaches, donc soumis à Enregistrement.**

Cette démarche démontre l'attachement des agriculteurs à régulariser leur situation, tant d'un point de vue des Installations Classées que vis à vis de la protection de l'environnement.

L'objet de cette étude technique est de présenter l'intégralité des éléments liés à l'élevage du GAEC de la MARADE et de justifier que les conditions sont réunies pour ne pas « basculer » le dossier dans une procédure d'autorisation au titre de l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement.

## **II. Présentation du demandeur**

Le demandeur est représenté par le GAEC de la Marade qui est constitué de sept associés :

- MARTINOL Huguette, née le 13/11/1956
- GARNIER Marie-José, née le 09/08/1958
- GARNIER Bernard, né le 03/05/1959
- GARNIER Fabien, né le 04/12/1986
- MARTINOL Tony, né le 08/03/1989
- GARNIER Stéphane, né le 08/12/1989
- MARTINOL Arnaud, né le 26/09/1990

N° SIRET : 330 590 365 00012      N° PACAGE : 043009416      N° EDE : 43122009

Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Lissac (43350), dans le département de la Haute-Loire, au lieu-dit « Lissac ».

Téléphone : Fabien GARNIER : 06.69.54.69.04

La GAEC exploite 316,29 ha de surface agricole utile. L'ensemble des effluents d'élevage est épandu sur les surfaces de l'exploitation.

Ce dossier d'enregistrement présente une situation initiale et la situation future.

## **III. Les bâtiments d'élevage**

### **A. Généralités**

Les associés du GAEC de la Marade utilisent à l'heure actuelle dix bâtiments, tous en propriété. La majeure partie d'entre eux sont situés au village de Connac sur la commune de LISSAC, deux bâtiments sont situés dans le village de Marcihac, sur la commune de Saint-Paulien et un bâtiment pour le matériel au bourg de Vazeilles-Limandre.

### **B. Description**

#### **❖ Unité de Connac, 43350 LISSAC**

##### **● Bâtiment B0 :**

**Parcelles n° 375, 382, section C, commune de Lissac, village de Connac.  
PC 04312216P0004 - 28/04/2016**

Ce bâtiment mesure 106 mètres de long sur 38 mètres de large. Il s'agit d'une stabulation avec actuellement 212 places en logettes paillées dos à dos.

Les aires de circulation de ce bâtiment sont sur caillebotis (STO1 B et STO 1.1B). Il est également constitué d'une aire de couchage paillée de 40 places avec un couloir d'alimentation sur caillebotis (STO1B et STO1.1B). Cette aire paillée est curée tous les deux mois avec évacuation du fumier directement sur la parcelle d'épandage.

Une fumière STO 1 est présente en bout de bâtiment. Celle-ci sera agrandie de 140 m<sup>2</sup> afin de faciliter la circulation et contenir les jus.

Le bâtiment accueille une salle de traite rotative de 36 postes.

Ainsi, 252 vaches laitières seront logées dans ce bâtiment.

- **Bâtiment B1 : Parcelles n° 1480, section C, commune de Lissac, village de Connac.**

Il s'agit d'une stabulation libre d'une surface totale de 2 400 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment construit en 1976 à l'origine étable entravée a été transformé en stabulation libre sur aire paillée suivi d'une mise aux normes en 1993. Il est composé de 118 places au cornadis avec 680 m<sup>2</sup> d'aire paillée (80 places) disposées de part et d'autre d'un couloir d'alimentation central. L'alimentation des animaux, fourrages grossiers (foin, ensilage) et concentrés s'effectue aux cornadis.

Les deux aires d'exercice, d'une surface totale de 680 m<sup>2</sup> (4,85 m<sup>2</sup> / VL), sont raclées une fois par jour au tracteur. Le tracteur évacue le lisier dans la fosse à lisier STO1B11 de 805 m<sup>3</sup> réels.

Ce bâtiment va être modifié avec la transformation d'une des aires paillées en 85 logettes dos à dos produisant du lisier.

La partie du bâtiment concernant les veaux de boucherie en cases collectives sera déplacées vers le bâtiment B4.

Le fumier de l'aire paillée est évacué tous les deux mois sur la parcelle d'épandage.

Un hangar de stockage fourrage jouxte la stabulation libre avec la présence à l'intérieur de trois silos d'herbe (800m<sup>2</sup>). Les jus des silos intérieurs sont orientés vers la fosse STO1B11.

A l'extérieur trois silos sont présents : l'un de 66 mètres de long par 8 mètres de large, l'autre de 50 mètres de long par 6 mètres de large et le dernier de 64 mètres de long pour 11 mètres de large. Les jus des silos extérieurs sont dirigés vers la fosse STO2B de 140 m<sup>3</sup> utiles.

De plus, ce bâtiment va subir la réfection d'une partie de sa toiture avec isolation.

- **Bâtiment B2 : Parcelle n° 1480, section C**

Il s'agit d'une stabulation libre avec stockage de fourrages pour génisses et vaches laitières d'une surface totale de 960 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment a été construit en 1987. Ce bâtiment de type pente paillée avec raclage sur fumièrre est constitué d'une aire paillée de 225 m<sup>2</sup> et une aire d'exercice de 146 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 18 génisses de 1 à 2 ans et 32 génisses de plus de 2 ans.

Ce bâtiment est équipé de deux travées qui servent de box de vêlage, d'isolement, d'infirmerie selon les besoins.

L'alimentation des animaux en fourrages grossiers (foin + ensilage) s'effectue au cornadis.

L'aire d'exercice d'une surface de 2.5 m<sup>2</sup> par places est raclée tous les trois jours à l'aide d'un tracteur équipé d'un rabot sur la plateforme à fumier STO 2 dont les jus s'écoulent vers la fosse STO2B.

- **Bâtiment B3 : Parcelle n° 1480 section C - PC04312209P0003 du 20/03/2009 et PC04312209P0003-1 du 31/01/2012**

Ce bâtiment est utilisé en aire paillée intégrale permettant de loger 76 génisses de 0 à 1 an. Cette aire paillée est curée tous les deux mois et le fumier est stocké au champ.

Avant les modifications effectuées en 2016, ce bâtiment abritait déjà des animaux sur aire paillée. Il sera donc réhabilité.

- **Bâtiment B4 : Parcelle n° 1465 section C**

Ancienne bâtisse dorénavant utilisée comme stockage de céréales et de matériel.

- **Bâtiment B5 : Parcelle n° 1466 section C**

Ancienne bâtisse à proximité du village qui est utilisée comme local de quarantaine sur aire paillée intégrale d'une surface totale de 120 m<sup>2</sup>. Le fumier est évacué tous les deux mois ou plus sur la parcelle d'épandage.

- **Bâtiments B6 et 6.1 : Parcelle n° 338 section C**

Il est composé du local phytosanitaire et d'un hangar à matériel.

- **Bâtiment B7 : Parcelle n° 435 section C**

Hangar à matériel

- **Bâtiment B9 : Parcelle n° 1480 section C - PC04312209P0003 du 20/03/2009 et PC04312209P0003-1 du 31/01/2012**

Il s'agit d'une nurserie construite en 2009, en aire paillée pour 40 veaux d'élevage en cases collectives avec couloir central de distribution ainsi que 10 génisses de plus de 1 an. Le fumier est évacué tous les deux mois sur la parcelle d'épandage.

❖ **Unité de Vazeilles-Limandre**

- **Bâtiment B8 : Parcelle n° 1082 section C, commune de Vazeille-Limandre**

Hangar à matériel

❖ **Unité de Marcilhac, commune de Saint-Paulien**

- **Bâtiments B10 : Parcelle n° 62 section BP**

*Ancien propriétaire décédé*

Le bâtiment B10 est une étable entravée de 54 places construite en 1980, équipée d'un évacuateur de type continu avec rampe de 10 mètres. Ce bâtiment abrite 54 génisses entre 1 et 2 ans.

- **Bâtiments B11 : Parcelles n° 62 et 65 section BP**

*Ancien propriétaire décédé*

Le bâtiment B11 est une stabulation libre en aire paillée intégrale dont le fumier est évacué tous les deux mois.

Il permet de loger 30 génisses de 0 à 1 an.

- **Silo 2 : Parcelle n° 62 et 65 section BP**

Silo aménagé construit en 1981, d'une dimension de 20 mètres de long par 18 mètres de large avec aire de déchargement, déversoir d'orage et fosse béton couverte de 36 m<sup>3</sup>.

**C. Récapitulatif de l'occupation des bâtiments d'élevage**

	Situation actuelle		Situation projetée	
	Destination	Type	Destination	Type
<b>Site de Connac</b>				
<b>B.0</b> 252 places	199 VL 3 taureaux 10 G+2ans	Logettes Aire paillées	252 VL	Logettes Aire paillées + exercice caillebotis
<b>B.1</b> 165 places	30 G 2ans 40 G+1ans 30 vx	Aire paillée + aire raclée	48 VL 37 G 2 ans	Logettes dos à dos
			8 G 2 ans 7 taureaux 50 VL	Aire paillée raclée
<b>B.2</b> 50 places	20 G-1 ans	Aire paillée	32 G 2 ans 18 G 1-2ans	Aire paillée
<b>B.3</b> 80 places	Stockage		76 G 0-1 an	Aire paillée
<b>B.4</b>	Stockage céréales et matériel		Stockage céréales et matériel	
<b>B.5</b>	Quarantaine	Aire paillée	Quarantaine	Aire paillée
<b>B.6</b>	Local phyto		Local phyto	
<b>B.6.1</b>	Stockage matériel		Stockage matériel	
<b>B.7</b>	Stockage matériel		Stockage matériel	
<b>B.9</b> 50 places	40 veaux	Aire paillée	40 veaux 10 G1-2 ans	Aire paillée
<b>Site de Vazeilles-Limandre</b>				
<b>B.8</b>	Stockage matériel		Stockage matériel	
<b>Site de Marcilhac</b>				
<b>B.10</b> 54 places	20 VA 3 taureaux 8 G1-2 ans	Etable entravée	54 G1-2	54 places à l'attache
<b>B.11</b> 30 places			30 G0-1	Aire paillée

**D. Distances des bâtiments aux tiers**

Les bâtiments **B0, B1, B2, B3, B5, B9, B10 et B11** servent à loger des animaux.

Le bâtiment **B5** est situé à moins de 100 mètres des maisons de tiers, qui sont répertoriés sur la carte « Distance des bâtiments d'élevage par rapport aux tiers ». Ce bâtiment est existant depuis de nombreuses années et il ne loge des animaux qu'occasionnellement (quarantaine). Il n'a pas fait l'objet de plaintes de la part du voisinage.

Le bâtiment **B0** est situé à moins de 100 mètres de la maison d'un des associés.

**Une dérogation à la distance d'implantation des bâtiments vis-à-vis des tiers est demandée quant à l'utilisation du bâtiment B5 déjà existant, et qui accueille déjà des animaux sous le régime des ICPE soumis à Enregistrement.**

#### IV. Stockage et gestion des effluents

Les animaux de l'exploitation sont logés à la fois sur des aires paillées et sur des logettes paillées. Plusieurs bâtiments sont pourvus d'aires d'exercices raclées et de couloir d'attente sur caillebotis. On a donc à la fois une production de lisier et de fumier.

Le fumier issu des aires paillées accumulées est curé une fois tous les deux mois et stocké directement au champ.

La détermination de l'atteinte de la capacité des quatre mois de stockages réglementaires se juge essentiellement sur la production de lisier des animaux lors de leur présence dans les aires d'attentes, en salle de traite, aux cornadis ou sur les aires d'exercices.

L'intégralité des données sont issues du Dixel réalisé par le technicien de la Chambre d'Agriculture et résumé dans les tableaux suivants.

Le bâtiment B0 produit du fumier au niveau des logettes qui est raclé électriquement et stocké sur une plateforme en bout de bâtiment (STO1). Il est également raclé à l'aide d'un tracteur. Le lisier produit au niveau des couloirs d'alimentation et de la salle de traite est stocké dans les fosses sous caillebotis (STO1B et STO1.1B). Celles-ci peuvent être pompées directement. Un transfert du lisier par gravité entre le bâtiment B0 et la fosse STO1B11 peut être mis en place. L'ensemble des eaux blanches de salle de traite sont envoyées directement dans la fosse sous le bâtiment. Sur la partie aire paillée accumulée, le fumier très compact est curé au moins deux mois après sa mise en place. Il peut être stocké et mis en tas au champ comme l'autorise la circulaire du 24 mai 1996 relative au stockage sur la parcelle d'épandage.

L'exploitation possède une fosse circulaire STO1B11 d'une capacité utile de 671 m<sup>3</sup>.

Les déjections du bâtiment B1 sont recueillies dans la fosse à lisier STO1B11 pour la partie aire d'exercice raclée. Sur la partie aire paillée accumulée, le fumier très compact est curé au moins deux mois après sa mise en place. Il peut être stocké et mis en tas au champ comme l'autorise la circulaire du 24 mai 1996 relative au stockage sur la parcelle d'épandage.

Le bâtiment B2 en fonctionnement, de type pente paillée raclée, est relié à une plateforme de stockage du fumier STO2 de 275 m<sup>2</sup> raccordé à une fosse à purin (STO2B) de 140 m<sup>3</sup>.

Les bâtiments B9 et B4 sont utilisés avec un fonctionnement aire paillée intégrale sans raclage.

Les bâtiments B10 et B11 fonctionnent sur un système fumier stocké sur plateforme ou au champ.

Le volume actuel des ouvrages de stockage est récapitulé dans le tableau suivant :

	Volumes utiles de stockage
STO 1B11	671 m <sup>3</sup>
STO 2B	140 m <sup>3</sup>
STO 10B	121 m <sup>3</sup>
STO 1B	2 006 m <sup>3</sup>
SILO 2	33 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>2 971 m<sup>3</sup></b>

Origine des effluents liquides des différents ouvrages de stockage

Ouvrage de stockage	Volume utile disponible	Bâtiment		Type d'effluents	Production pour 4 mois	
<b>Site de Connac</b>						
Fosses caillebotis STO1B	1 073 m <sup>3</sup>	B0	106 Logettes	Lisier	458 m <sup>3</sup>	1 014 m <sup>3</sup>
			Couloir alimentation	Lisier	172 m <sup>3</sup>	
			Salle de traite	Eaux blanches	384 m <sup>3</sup>	
Fosses caillebotis STO1.1B	933 m <sup>3</sup>	B0	106 Logettes	Lisier	458 m <sup>3</sup>	668 m <sup>3</sup>
		STO1B11	Transfert	Lisier	+211 m <sup>3</sup>	
Fosse circulaire STO1B11	671 m <sup>3</sup>	B0	Logettes	Purin fumier mou	113 m <sup>3</sup>	632 m <sup>3</sup>
		B1	Logettes	Lisier	253 m <sup>3</sup>	
			Couloir logettes	Purin fumier mou	29 m <sup>3</sup>	
			Couloir d'alimentation	Lisier	264 m <sup>3</sup>	
		Jus fumièrè STO1	Lixiviat	131 m <sup>3</sup>		
STO1.1B	Transfert	Lisier	-211 m <sup>3</sup>			
Fosse couverte STO2B	140 m <sup>3</sup>	B2	Pente paillée	Purin	7,7 m <sup>3</sup>	61 m <sup>3</sup>
		Jus de fumièrè STO2		Lixiviat	54 m <sup>3</sup>	
Fosse STOSILO	33 m <sup>3</sup>	Silo herbe		Jus de silo	11 m <sup>3</sup>	11 m <sup>3</sup>
<b>Volume disponible</b>	<b>2 850 m<sup>3</sup></b>	<b>Production d'effluents liquides sur 4 mois</b>			<b>2 386 m<sup>3</sup></b>	
<b>Site de Marcilhac</b>						
Fosse couverte STO10B	121 m <sup>3</sup>	STO10	Jus de fumièrè	Lixiviat	28 m <sup>3</sup>	58 m <sup>3</sup>
		B10	Etable entravée	Purin	30 m <sup>3</sup>	
<b>Volume disponible</b>	<b>121 m<sup>3</sup></b>	<b>Production d'effluents liquides sur 4 mois</b>			<b>58 m<sup>3</sup></b>	

Sur les deux sites d'élevage de l'exploitation, le GAEC de la Marade possède plus de 4 mois de stockage pour les effluents liquides (lisiers, purins, lixiviat, eaux blanches et vertes), voir près de 5 mois sur le site de Connac et plus de 8 mois de stockage sur le site de Marcilhac.

Afin que les capacités soient respectées un transfert de lisier est réalisé entre les fosses STO1B11 et STO1.1B

Les capacités de stockage de l'exploitation répondent aux exigences réglementaires des Installations Classées soumises à Enregistrement.



Origine des effluents solides des différents ouvrages de stockage

Ouvrage de stockage	Volume disponible	Bâtiment		Type d'effluents	Production pour 4 mois		
<b>Site de Connac</b>							
Fumière non couverte 3 murs STO1	670 m <sup>2</sup>	B0	212 Logettes	Fumier mou	492 m <sup>2</sup>	492 m <sup>2</sup>	
Fumière non couverte 3 murs STO2	275 m <sup>2</sup>	B2	Couloir d'exercice pente paillée	Fumier compact	72 m <sup>2</sup>	83 m <sup>2</sup>	
		B9	Aire paillée	Fumier compact	11 m <sup>2</sup>		
<b>Volume disponible</b>	<b>945 m<sup>2</sup></b>	<b>Production d'effluents solides sur 4 mois</b>				<b>575 m<sup>2</sup></b>	
<b>Site de Marcihac</b>							
Fumière non couverte STO10	144 m <sup>2</sup>	B10	Etable entravée	Fumier	74 m <sup>2</sup>	74 m <sup>2</sup>	
<b>Volume disponible</b>	<b>144 m<sup>2</sup></b>	<b>Production d'effluents liquides sur 4 mois</b>				<b>74 m<sup>2</sup></b>	

**Sur les deux sites d'élevage de l'exploitation, le GAEC de la Marade possède plus de 4 mois de stockage pour les fumiers. Une grande partie des bâtiments sont équipés d'aires paillées accumulées, curées tous les 2 mois et dont le fumier est stocké au champ.**

**Les capacités de stockage de l'exploitation répondent aux exigences réglementaires des Installations Classées soumises à Enregistrement.**

V. *Récapitulatif des bâtiments et ouvrages de stockage*

Unité	Bâtiments			Effluent produit	Production pour 4 mois	Ouvrage de stockage	Volume utile disponible	
	Numéro	Cadastre	Type					
Connac	B 0	C 375,382	Logettes	Fumier	492 m <sup>2</sup>	Fumière STO1	670 m <sup>2</sup>	
			Aire paillée	Fumier	Stockage au champ			
			Salle de traite	Eaux blanches	384 m <sup>3</sup>	Fosses sous caillebotis STO1B et STO1.1B	↑↓	2 006 m <sup>3</sup>
			Couloir alimentation	Lisier	630 m <sup>3</sup>			
			Logettes	Purin fumier mou	113 m <sup>3</sup>	Fosse STO1B11	↑↓	671 m <sup>3</sup>
	B 1	C 1480	Couloir d'alimentation	Lisier	264 m <sup>3</sup>			
			Logettes	Lisier	253 m <sup>3</sup>			
			Couloir logettes	Purin fumier mou	29 m <sup>3</sup>			
	B 2	C 1480	Jus fumièrè STO2	Lixiviat	53,6 m <sup>3</sup>	Fosse couverte STO2B	140 m <sup>3</sup>	
			Aire d'exercice	Purin	7,7 m <sup>3</sup>			
	B 9	C 1480	Aire paillée	Fumier compact	17,9 m <sup>2</sup>	Fumière STO2	275 m <sup>2</sup>	
			Aire paillée	Fumier compact	11 m <sup>2</sup>			
	B 3	C 1480	Aire paillée	Fumier	Stockage au champ			
SILO	C 1480	Silo herbe	Jus de silo	10,8 m <sup>3</sup>	Fosse STOSILO	33 m <sup>3</sup>		
Marcilhac	B 10	BP 62	Etable entravée	Purin	30 m <sup>3</sup>	Fosse couverte STO10B	121 m <sup>3</sup>	
			Fumière	Lixiviat	28 m <sup>3</sup>			
			Etable entravée	Fumier	74 m <sup>2</sup>	Fumière STO10	144 m <sup>2</sup>	
	B 11	BP 62 65	Aire paillée	Fumier	Stockage au champ			